

Madame, Monsieur Président(e) de  
l'Association Sportive

Angres, le 30/03/2021

Madame, Monsieur le président de l'AS,

Objet : **Informations aux  
AS 2021**

Vous trouverez ci-après la lettre d'information n°4 aux AS.

N/Réf : FR / SL

Dossier suivi par :  
Frédéric ROSELLE –  
Conseiller technique  
auprès de l'IA-DASEN –  
Directeur de l'UNSS Pas-  
de-Calais

### 1. Les Jeux des Jeunes 2021 :

Dans le cadre de l'Héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, le Comité national olympique et sportif français, en association avec l'UNSS et l'UGSEL, lancent les **Jeux des Jeunes**, un programme de sensibilisation à la pratique du sport à destination des élèves de 5ème et 4ème.

L'objectif de ces **Jeux des Jeunes** est de diffuser un message clé : une activité physique régulière, associée à une alimentation équilibrée permet le maintien d'une bonne santé physique et morale.

Cet événement permettra également de détecter et attirer de nouveaux profils vers une pratique sportive régulière au sein de l'association sportive scolaire et/ou en clubs.

Les **Jeux des Jeunes** se dérouleront en deux étapes :

- Une étape locale, au sein des établissements scolaires - **du 31 mars au 23 juin 2021**
- Une finale nationale à l'INSEP à Paris - les **16 et 17 octobre 2021**

#### 1. L'étape locale

Compte tenu du contexte sanitaire, l'étape locale se déroulera au sein des établissements scolaires du 31 mars au 23 juin 2021. Cette étape qualificative pour la finale nationale sera 100% digitale. Elle ne nécessitera donc ni brassage, ni contact au sein des établissements scolaires. Pour cela, les épreuves seront réalisées grâce à l'**application TOUS EN FORME**, disponible gratuitement. Cette application a été créée par l'Université de Paris et l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (APHP).

L'étape locale s'articulera autour de deux piliers : « bouger », grâce à un test de forme et « éduquer », grâce à un Run-Quiz pédagogique.

#### BOUGER – LE TEST DE FORME :

Les participants seront invités à réaliser plusieurs exercices avec l'équipe pédagogique EPS de l'établissement, afin de mesurer leur **condition physique** à l'aide de différents tests de souplesse, force, équilibre et endurance. Des questionnaires sur le niveau d'activité physique et le comportement alimentaire seront également à renseigner.

Ce test est identique partout en France. L'élève obtiendra un bilan personnel sur son état de forme qui fera l'objet d'un échange entre l'élève et les enseignants, personnel médical et/ou des intervenants du milieu sportif afin de guider la pratique des élèves.

### **EDUQUER – LE RUN QUIZ PÉDAGOGIQUE :**

L'objectif est ici de faire réaliser un quiz éducatif alliant course et réflexion. Le but est de répondre au maximum de questions possibles en 5 minutes autour des thèmes suivants : la nutrition, les bienfaits de la pratique de l'activité physique, l'olympisme, les valeurs du sport, la citoyenneté.

Ces deux épreuves doivent permettre à l'élève de prendre conscience de manière ludique et active des atouts de la pratique d'une activité physique.

## **2. La finale nationale**

### **• LA QUALIFICATION POUR L'ÉTAPE NATIONALE**

Un collège par département sera sélectionné à la finale nationale des **Jeux des Jeunes** sur le critère suivant :

Taux de participation au test de forme (nombre de participants / nombre d'élèves scolarisés de 5ème et de 4ème du collège).

En cas d'égalité : La moyenne des points obtenus au Run Quiz prévaudra.

Si l'égalité subsiste, c'est l'établissement enregistré le premier sur [jeuxdesjeunes.fr](http://jeuxdesjeunes.fr) qui sera déclaré vainqueur.

Les collèges qualifiés pour représenter leur département à la finale devront constituer une équipe de 6 collégiens répondant aux critères suivants :

Parité parfaite (garçons, filles)

Au minimum 3 élèves non licenciés (ni à l'UNSS, UGSEL, ni en club) en 2019-2020.

### **• LA FINALE NATIONALE**

Les équipes qualifiées à cette finale nationale se rencontreront les 16 et 17 octobre 2021 à l'INSEP à Paris, autour de 4 à 6 activités sportives, collectives et différentes de celles traditionnellement pratiquées en milieu scolaire.

Un programme extra-sportif sera également proposé.

Ces deux jours d'immersion permettront aux participants de passer un moment unique alliant activité physique, défi sportif et convivialité.

## **2. Du Savoir Rouler au savoir rouler en compétition :**

Dans le cadre du savoir rouler ensemble en compétition, le Service Départemental de l'UNSS du Pas-de-Calais s'associe au Ministère de l'Éducation nationale de la Jeunesse et des Sports sur le projet « savoir rouler à vélo » qui débute dès à présent et se déroulera jusqu'au dernier trimestre de l'année scolaire 2021 2022.

Ce projet a pour vocation de former les élèves du cycle 3 mais aussi nos collégiens à la sécurité sur le vélo et à vérifier les 3 compétences (savoir pédaler, savoir circuler et savoir rouler) qui amènent à l'attestation du savoir rouler.

Vous trouverez en pièce jointe un courrier à destination des professeurs EPS sous couvert du chef d'établissement sur les contenus et les modalités du processus conduisant à l'attestation de vos collégiens.

## **3. Le trophée national des AS :**

La Direction Nationale UNSS lance le « trophée des AS » à destination de toutes les établissements.

C'est une compétition à distance, uniquement au sein des AS et sur une quarantaine d'activités qui se terminera le 15 mai et qui débouchera sur un classement.

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur le site UNSS, via ce lien :  
<https://opuss.unss.org/article/73030>

#### **4. Le fond de solidarité national :**

1. Envoi du courrier de la directrice nationale de l'UNSS vers les chefs d'établissements, Présidents de l'association sportive avec le dossier de demande d'aide financière, début février 2021. Copie aux cadres, IA DASEN et recteurs ;
2. Réception des dossiers par les services départementaux pour avis circonstancié avec sollicitation possible de dossiers par les cadres qui auraient pu repérer d'autres AS ;
3. Regroupement des dossiers par le service régional pour avis circonstancié ;
4. Envoi des dossiers à M. ANDREASSIAN pour première analyse ;
5. Décisions de la commission nationale « fonds de solidarité » ;
6. Décisions positives ou négatives envoyées aux services UNSS concernés afin de prévenir les établissements ;
7. Aide de ces derniers de la part des cadres afin qu'ils remplissent leur dossier sur le compte ASSO ;
8. Validation ou non de la commission ANS : pas d'opposition aux décisions en 2020 et pas de raison pour 2021 ;
9. Envoi par l'ANS de l'aide financière directement aux établissements à la rentrée scolaire 2021.2022.

Dès que le dossier sera mis en ligne par direction nationale, nous en assurerons le relais.

#### **5. Formation des secrétaires et trésoriers :**

Le service départemental de l'UNSS Pas-de-Calais, en partenariat avec l'Association d'Action Éducative, propose A TOUS LES ENSEIGNANTS deux formations en distanciel sur les thèmes :

##### **1. Rôles et mission du secrétaire de l'association sportive scolaire des établissements scolaires du second degré.**

Au programme de cette formation :

- ✓ Le rôle des instances et leur mise en place (AG, comité directeur.....)
- ✓ Mise à jour administrative de votre AS : les démarches
- ✓ La communication
- ✓ Le projet de l'ASS

Dates :

- mercredi 07 avril / 9h -10h30
- mercredi 07 avril / 14h - 15h30
- vendredi 9 avril / 10h - 11h30
- lundi 12 avril / 16h à 17h30
- mercredi 14 avril / 10h - 11h30
- mercredi 14 avril / 13h - 14h30
- Jeudi 15 avril / 17h à 18h30
- Vendredi 16 avril / 13h à 14h30
- Mardi 20 avril / 9h à 10h30
- Mardi 20 avril / 15h à 16h30
- Mercredi 21 avril / 14h à 15h30

## 2. Rôles et mission du trésorier de l'association sportive scolaire des établissements scolaires du second degré.

Au programme de cette formation :

- ✓ Financer le projet de l'ASS
- ✓ Proposition d'un outil de gestion comptable
- ✓ Les démarches de subventions dématérialisées

Dates :

- mardi 6 avril : Trésorerie de 10h à 11h30 et de 17h à 18h30
- jeudi 8 avril: Trésorerie : 13h - 14h30
- vendredi 9 avril : Trésorerie de 14h à 15h30
  
- Mardi 13 avril : Trésorerie : 8h - 9h30 et 17h-18h30
- Jeudi 15 avril: Trésorerie de 8h à 9h30
- Lundi 19 : Trésorerie de 17h à 18h30
- Jeudi 22 : Trésorerie : 11h à 12h30

Inscription gratuite auprès du service départemental UNSS Pas-de-Calais **par retour du coupon réponse (ci-dessous) par courriel** à [sd062@unss.org](mailto:sd062@unss.org)

Un lien de connexion vous sera envoyé en retour.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le président de l'AS, l'expression de ma considération distinguée.

Le conseiller technique auprès de l'IA-DASEN  
Directeur du service départemental de l'UNSS Pas-de-Calais



Frédéric ROSELLE

**FORMATION A DESTINATION DES SECRETAIRES et TRESORIERES DES ASSOCIATIONS SPORTIVES**  
**DES ETABLISSEMENTS DU SECOND DEGRE**

Mme  M. ..Nom.....Prénom.....

Secrétaire de l'Association Sportive

Trésorier de l'Association Sportive

du  Collège  Lycée  LP.....

Ville ..... Code AS 11/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Assistera à la formation de :

**Secrétaire de l'association sportive**

- mercredi 07 avril / 9h - 10h30
- mercredi 07 avril / 14h - 15h30
- vendredi 9 avril / 10h - 11h30
- lundi 12 avril / 16h à 17h30
- mercredi 14 avril / 10h - 11h30
- mercredi 14 avril / 13h - 14h30
- Jeudi 15 avril / 17h à 18h30
- Vendredi 16 avril / 13h à 14h30
- Mardi 20 avril / 9h à 10h30
- Mardi 20 avril / 15h à 16h30
- Mercredi 21 avril / 14h à 15h30

**Trésorier de l'association sportive**

- mardi 6 avril : Trésorerie de 10h à 11h30 et de 17h à 18h30
- jeudi 8 avril: Trésorerie : 13h - 14h30
- vendredi 9 avril : Trésorerie de 14h à 15h30
  
- Mardi 13 avril : Trésorerie : 8h - 9h30 et 17h-18h30
- Jeudi 15 avril: Trésorerie de 8h à 9h30
- Lundi 19 : Trésorerie de 17h à 18h30
- Jeudi 22 : Trésorerie : 11h à 12h30

Fait le ...../...../2021 à .....

Signature

Réponse **par retour du coupon réponse par courriel** à [sd062@unss.org](mailto:sd062@unss.org)